

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 21 juin 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Neuvic.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

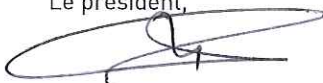
M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr,
Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Pommier,
M. Marc Bujon qui a donné pouvoir à Gilles Magrit,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
Mme Frédérique Fraysse qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard,
M. Jean-Pierre Guitard qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson,
Mme Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Martine Leclerc qui a donné pouvoir à M. Gilles Chazal,
M. Jean-Marc Michelon qui a donné pouvoir à Mme Laurence Boyer,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Daniel Poigneau,
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à Mme Annie Gonzalez,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,

Mme Véronique Bénazet, excusée (non représentée),
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),
M. Bernard Couzelas, excusé (représenté),
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
M. Michel Lefort Lary, excusé (représenté),
M. Didier Pénéloux, excusé (représenté),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),
M. Joël Pradel, excusé (représenté),
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),
Mme Christine Rougerie, excusée (représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 11/07/2017

Le président,



Françoise Béziat est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 19 // votants = 95

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 au budget principal

Le président rappelle qu'en mars, le conseil communautaire a délibéré sur l'approbation des comptes administratifs 2016 des EPCI dissous avec l'affectation de résultat dans le nouvel EPCI.

Il convient de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement global de l'exercice 2016 afin de faire paraître clairement le montant total affecté au compte 1068.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de fonctionnement	
A) <u>Résultat de l'exercice 2016</u>	- 101 234,22 €
B) <u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 2 712 907,33 €
C) <u>Résultat à affecter</u>	+ 2 611 673,11 €
D) <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
Déficit d'investissement de l'exercice 2016	- 1 281 262,10 €
E) <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
<u>2016</u>	- 605 746,78 €
Besoin de financement	€
F) Besoin de financement total (D + E)	- 1 887 008,88 €
AFFECTATION DES RÉSULTATS (C)	2 611 673,11 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	1 887 008,88 €
2) Report en fonctionnement R 002	724 664,23 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,
À Neuvic, le 29 juin 2017
Le président,
Pierre Chevalier

